

 Commune de Gevingey  Site internet : <https://www.gevingey.com/>

 Application mobile Intramuros

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Étaient présents : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – BOIVIN Anthony - GUILLOT Jérôme – TIRTON Anne – BONIN Paul - BOSSU Sylvain

Invitée : Mme VIOLLE Julie, secrétaire de mairie, pour la présentation du budget

Absents excusés : BOIVIN Jean-Claude – LEBRIS Cyril

Absents : WANCAUWENBERGHE Yoanna

Secrétaire de séance : BOIVIN Anthony

Pouvoirs :

- BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à BOIVIN Anthony
- LEBRIS Cyril donne pouvoir à GUILLOT Jérôme

Dates de convocation et affichage : 30 mars 2023

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2023

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

1) Budget communal

A - Compte financier unique

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 en 2022, le compte administratif et le compte de gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique (CFU).

Après présentation au conseil municipal par le Maire du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2022 et le Maire ne participant pas au vote, Monsieur José RIBEIRO, 1^{er} adjoint, prend le relais pour la mise au vote.

libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultat reporté		165 286.40 €		64 838.67 €		230 125.07 €
opération de l'exercice	226 697.83 €	29 898.18 €	504 057.00 €	612 958.92 €	730 754.83 €	642 857.10 €
totaux	226 697.83 €	195 184.58 €	504 057.00 €	677 797.59 €	730 754.83 €	872 982.17 €
résultat de clôture	- 31 513.25 €			173 739.87 €		142 226.62 €
Reste à Réaliser	- €	- €	- €	- €		
totaux cumulés	- 31 513.25 €	- €	- €	173 739.87 €	- €	142 226.62 €
Résultat définitif	- 31 513.25 €	- €	- €	173 739.87 €	- €	142 226.62 €

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur José RIBEIRO et la Secrétaire de Mairie, vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2023-026

B – Affectation du résultat

Après présentation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2022, le Maire explique que le déficit de -31 513,25 € en investissement est reporté sur le budget 2023 sur la section investissement (article 1068). L'excédent de 142 226,62 € est reporté sur la section fonctionnement (article 002).

État de situation de l'exercice clos au 31/12/2022			
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes <i>(Montant net émis)</i>	29 898,19 €	643 395,04 €	673 293,23 €
Dépenses <i>(Montant net émis)</i>	226 697,84 €	534 493,84 €	761 191,68 €
Résultats Année	-196 799,65 €	108 901, 20 €	-87 898,45 €
Résultat antérieur Résultat comptable au 31/12/2021 Affectation à Investissement	165 286,40 €	64 838,67 €	230 125,07 €
Résultats cumulés	-31 513,25 €	173 739,87 €	142 226,62 €

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur le Maire et la Secrétaire de Mairie, vote et arrête à l'unanimité ces reports de résultats sur le budget 2023.

Délibération n°2023-027

C – Vote des taux d'impositions

Les taux d'impositions au niveau de la commune restent à l'identique de ceux de 2022 :

Rappel :

- Taxe Foncière bâtie : **45.05 %**
- Taxe Foncière non bâtie : **34.33 %**
- Taxe d'habitation : **10.00 %**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux d'impositions pour 2023.

Délibération n°2023-028

D – Fongibilité des crédits

Cette délibération a été votée au conseil municipal du 24 février 2023. Elle est donc annulée.

C – Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente et explique aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2023.

Le budget communal pour 2023 est à l'équilibre pour les sections **fonctionnement à 753 149,62 €** et **investissement à 266 810,25 €**. A noter qu'en raison de l'affectation du résultat de 2022, nous incluons une **réserve** de 23 759,47 € au niveau de nos dépenses de fonctionnement et une **réserve** de 34 010,00 € dans nos dépenses d'investissement. Ces sommes ne seront utilisées que si nécessaires

Monsieur le Maire fait le point sur toutes les demandes de subventions incluses dans le budget de 2023.

Pour 2024, les subventions seront obligatoirement demandées avant le 31 mars 2024.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget Primitif 2023 et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour validation auprès de la Préfecture et à la Trésorerie.

Délibération n°2023-029

2) Délibération pour montant forfait à attribuer à madame Ponard Annie pour rémunération du recensement

Lors de l'élaboration du contrat pour l'agent recenseur, le conseil municipal a décidé d'attribuer une rémunération à madame Annie Ponard définie sur la base d'un forfait.

Le forfait n'ayant pas été défini, le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une indemnité de 1000 € à madame Ponard (850 € versé par l'INSEE et 150 € par la mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette rémunération de 1000 €, prévue au budget 2023.

Délibération n°2023-030

3) Délibération pour reconduire la ligne de trésorerie sur 2023

Le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie (100 000 €) pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant.

Délibération n°2023-031

4) Délibération pour mandater le SIDEC sur le projet d'extension de l'ALSH

Les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire n'étant plus compatibles en raison de l'augmentation des effectifs, le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'extension de la structure.

Il propose de retenir le SIDEC DU JURA en qualité de mandataire.

Cet investissement ne pourra se réaliser qu'à partir de 2024. L'année 2023 étant consacrée à la phase d'étude, de conception du dossier, de demande de subventions et du choix des entreprises.

Le Conseil Municipal autorise à 8 voix Pour et 1 Abstention le Maire à attribuer la mission de mandataire au SIDEC DU JURA. Le Conseil Municipal sera informé au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Délibération n°2023-032

5) Délibération pour travaux à réaliser au niveau de la commune pour modification accès aux parcelles EN AUBEPIN (vers le rond-point CFA) entrée du village

Suite à la mise à disposition d'une parcelle de l'ancienne départementale à l'auto-école Léo Formation, il s'avère nécessaire d'effectuer une modification de l'accès à certaines parcelles adjacentes à cette portion qu'empruntaient leurs propriétaires pour y accéder.
En accord avec le Conseil Départemental, nous devons créer un nouvel accès.

Après présentation du projet par le Maire, le Conseil Municipal accepte ces travaux inscrits au budget 2023.

Délibération n°2023-033

6) Délibération pour octroi subvention au club de Montorient de Gevingey

Pour donner suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 500 € à l'association Le Club de Montorient.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2023-034

7) Délibération pour subvention Foyer Rural de Gevingey

Pour donner suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose de verser une subvention de 700 € au Foyer Rural.

Le Conseil Municipal accepte à 8 voix Pour.

A noter que monsieur Anthony Boivin, membre du Conseil d'Administration de l'association, ne prend pas part au vote.

Délibération n°2023-035

8) Délibération pour subvention événement « A Fleur de Côte »

Dans le cadre d'une politique de dynamisation de réseau d'Espaces Naturels Sensibles portée par le Conseil Départemental du Jura dont l'animation est réalisée par Jura Nature Environnement, la classe du BTSA Gestion et Protection de la Nature du LEGTA de Montmorot est missionnée afin de réaliser un programme d'actions sur notre territoire (Gevingey/Cesancey/La Chailleuse/Macornay) et compte sur une participation symbolique des communes à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2023-036

9) Délibération pour adhésion « Fondation du Patrimoine »

Pour donner suite à une demande reçue en mairie, le Maire propose d'adhérer à hauteur de 100 € à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal refuse à 1 voix Pour, 6 Abstentions et 2 voix Contre.

Délibération n°2023-037

10) Désignation d'un représentant de la commune pour le SICTOM

A la suite du départ de madame Jessy GRIS du conseil municipal, monsieur José RIBEIRO s'est porté volontaire afin de la remplacer en tant que titulaire.

Pour des raisons professionnelles, monsieur José RIBEIRO ne peut plus se rendre aux réunions qui ont lieu en fin de journée.

De ce fait, monsieur Anthony BOIVIN le remplacera en tant que représentant titulaire au SICTOM. Monsieur Sylvain BOSSU restera suppléant.

Questions diverses :

a) Information sur déploiement de la fibre

Les travaux relatifs au déploiement de la fibre sur la commune devraient débuter au courant du 3^{ème} trimestre de l'année 2023 pour une mise en service espérée au 1^{er} trimestre 2024.

b) Information sur aménagement paysagé SNCF autour de l'antenne GSM

L'aménagement paysagé avec la plantation d'arbres et d'arbustes autour de l'antenne SNCF a été réalisé semaine 14.

AGENDA

➤ 1^{er} mai 2023 – Publication du nouveau site Internet

Le nouveau site internet de la commune sera consultable à compter du 1^{er} mai 2023.

➤ 8 mai 2023 – Commémoration

Tous les habitants sont invités à se joindre au cortège qui se rendra le lundi 8 mai 2023 au monument où une gerbe sera déposée.

Rassemblement à 10h30 devant la mairie

Rendez-vous à 11h00 au Monument aux Morts

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie à la mairie.

➤ 14 mai 2023 – Puces

Le Foyer Rural organise le traditionnel Marché aux Puces dans le parc du caveau.

Si vous souhaitez un stand, vous pouvez le réserver sur le site internet My Brocante.

Le Conseil Municipal vous informe que ce procès-verbal est le dernier distribué dans les boîtes aux lettres du village, sauf pour les personnes âgées.

Pour les prochains procès-verbaux, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la mairie ou directement en mairie.

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance,
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,
CAUZO Louis



